

aptitudes dont le Canada a besoin pour s'assurer une économie solide.

Le gouvernement devrait admettre qu'il y a toujours place pour l'amélioration et envisager de donner suite à certaines des recommandations qu'il a reçues des personnes qui s'occupent d'offrir des programmes dans le cadre du Programme de la planification de l'emploi.

* * *

LE TOURISME

LE PROGRAMME D'ATTRACTIONS DU CAP-BRETON

M. Lawrence I. O'Neil (Cape Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, le renouveau économique du Cap-Breton et de l'est de la Nouvelle-Écosse demeure ma principale préoccupation. De concert avec mes collègues du Cabinet et mes électeurs, j'ai mis en oeuvre une stratégie économique fondée sur la mise en valeur de nos ressources locales et l'apport de nouveaux investissements dans le secteur de la fabrication.

Le Cap-Breton est reconnu dans le monde entier comme l'une des plus belles régions de notre pays et également comme l'un de nos milieux culturels les plus riches et il s'enorgueillit à juste titre des riches patrimoines acadien, écossais et autochtone. De tels atouts sur les plans culturel et géographique sont favorables à l'expansion du tourisme.

La semaine dernière, le Canada et la Nouvelle-Écosse ont signé une annexe de 14 millions de dollars à leur accord sur le tourisme justement pour le promouvoir. C'est à Chéticamp, une pittoresque localité acadienne de ma circonscription, qu'elle a été signée. On inaugure de la sorte le programme d'attractions du Cap-Breton, qui vise à reconnaître et à mettre en valeur les principaux centres d'intérêt susceptibles d'attirer les touristes dans l'île.

Ce programme témoigne du souci des deux gouvernements de doter le Cap-Breton d'une forte économie et reconnaît le rôle primordial que le tourisme doit jouer dans cette entreprise.

Je félicite le ministre d'État chargé des Petites entreprises et du Tourisme (M. Valcourt) et le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Côté) pour leur détermination à favoriser les perspectives économiques des résidents du Cap Breton et de l'est de la Nouvelle-Écosse.

* * *

L'AGRICULTURE

L'ENDETTEMENT AGRICOLE—LE DANGER COURU PAR LES JEUNES AGRICULTEURS

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, le service de la dette constitue aujourd'hui la principale charge des agriculteurs canadiens. L'endettement, conjugué aux prix excessivement bas payés pour les récoltes, acculera à la faillite des milliers de jeunes familles propriétaires d'exploitations qui comptent parmi les plus progressistes. Ces agriculteurs ne perdent pas leur exploitation parce qu'ils ne savent pas travailler, mais parce qu'ils se sont lancés en agriculture ou ont donné l'expansion à leur entreprise au mauvais moment.

Article 21 du Règlement

Les agriculteurs ont applaudi les récents programmes de soutien du revenu agricole, qui leur ont apporté une certaine aide. Malheureusement, le gouvernement n'a guère fait pour s'attaquer à la racine du problème de l'endettement agricole.

Les Néo-démocrates prient le gouvernement fédéral d'assumer ses responsabilités et de trouver une solution aux problèmes de l'endettement agricole et du transfert des exploitations d'une génération à l'autre. Il faut intervenir dans les plus brefs délais pour sauver le plus d'exploitations possible.

* * *

[Français]

LES HOMMES

LA DISCRIMINATION EU ÉGARD AUX CONGÉS ACCORDÉS LORS DE LA NAISSANCE D'ENFANTS

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, un employé de la section des douanes et accise du ministère du Revenu s'est vu refuser dernièrement un congé avec solde lors de la naissance de son enfant. Cet employé avait demandé en juillet 1986 un congé rémunéré de 17 semaines. On le lui a refusé, ne lui donnant que le congé payé d'un jour qu'on accorde au père lors de la naissance d'un enfant. L'employé a porté plainte à la Commission des relations de travail de la Fonction publique et à la Commission des droits de la personne.

Monsieur le Président, en refusant au père un congé parental, ce gouvernement semble suggérer que seule la mère doit s'occuper des enfants à la naissance. M. Douglas et sa conjointe sont tous deux parents mais, selon le gouvernement, la mère des enfants en est entièrement responsable. Cette politique est discriminatoire à l'égard des hommes et à l'égard des femmes, puisqu'elle suggère que seule la femme doit quitter son travail pour s'occuper de l'enfant au moment de la naissance. Étant donné que ce gouvernement a répété à plusieurs reprises qu'il croit à l'égalité entre les hommes et les femmes, voilà une occasion pour mettre en application ce qu'il dit.

Alors, je demande au président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) d'évaluer les politiques d'ensemble en ce qui touche aux congés parentaux et également au ministre du Revenu de revoir ce dossier et de permettre à ce père de famille de prendre les congés parentaux qui lui reviennent.

* * *

[Traduction]

LA CITOYENNETÉ

LA LOI SUR LA CITOYENNETÉ CANADIENNE—LE 40^E ANNIVERSAIRE DE LA PROMULGATION

M. Ted Schellenberg (Nanaimo—Alberni): Monsieur le Président, nous célébrons en 1987 le quarantième anniversaire de la citoyenneté canadienne et le premier ministre a désigné la semaine du 12 au 18 avril la toute première Semaine nationale de la citoyenneté.